

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peumerit-Quintin, régulièrement convoqué par la Maire par courrier électronique en date du 14 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire.

ELU	Présent.e	Absent.e excusé.e	Absent.e	Représenté.e par
Marie-Hélène BERNARD	X			
Jean LE MAGOUROU	X			
Pierrick PUSTOC'H	X			
Rachelle GAUTHO	X			
Michel CONNAN	X			
Simon BERTHELIN	X			
René LERAY	X			
Sylvain LE PROVOST			X	
Erwoann BECEL				
Annie BENION		X		Marie-Hélène BERNARD
Sandrine ALMIN			X	

**Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean Le MAGOUROU**

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2024 ;
- Décision modificative n°2 – Chapitre 012 Charges de personnel ;
- Réflexion sur le temps de travail des employés communaux ;
- Devis ADAC pour la rénovation des logements communaux ;
- Travaux d'entretien assainissement communal ;
- Questions diverses.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2024

Madame la Maire invite les Conseillers à prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2024 (annexe n°1) et à formuler toutes remarques s'il en est.

Aucun élu n'ayant de remarque à formuler sur sa rédaction, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le document.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la proposition de procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2024.**

## 2. Décision modificative N°2 – Chapitre 012 charges de personnel

Madame la Maire expose que suite aux différents changements de personnel administratif et, en particulier, du recours à des renforts ponctuels qui furent nécessaires pour la régularisation des dossiers communaux, les charges de personnel de la commune pour l'année 2024 ont été supérieures aux prévisions budgétaires. Au 30 septembre 2024, il reste 595,06€ de crédits disponibles sur les 30 000€ initialement crédités au chapitre 012 dédié aux charges de personnel pour l'exercice 2024.

Les besoins en crédits supplémentaires pour faire face au dernier trimestre 2024 sont estimés à 12 000€, dédiés à financer le poste de secrétaire général de mairie (comprenant les frais de gestion du CDG 22) ainsi que les interventions ponctuelles d'un agent technique et d'un agent d'entretien.

Pour permettre cette modification budgétaire, il est possible de réduire de 15 000€ le montant du report de l'excédent de fonctionnement 2023 vers la section d'investissement 2024 (chapitre 023). Cela revient à un report de 12 880€ au lieu de 27 880€ initialement prévus, et a pour effet de réduire le suréquilibre de la section d'investissement, sans retirer de crédits aux opérations en cours.

La décision modificative suivante est ainsi proposée au Conseil Municipal :

Sens	Section	Opération	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D	Fonct.		023		Virement à la section d'investissement	-15 000€
R	Invest.		021		Virement de la section de fonctionnement	-15 000€
D	Fonct.		012	6218	Autre personnel extérieur	+15 000€

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la décision modificative n°2**

### 3. Réflexion sur le temps de travail des employés communaux

Depuis septembre 2024, la commune de Peumeurit-Quintin s'est rapprochée de l'association Dynamique Emploi Service afin d'employer 2 personnes pour les tâches suivantes :

- Maxime DUBUIS : entretien espace vert et menuiserie ;
- Ursulla JUNG : nettoyage et entretien des locaux municipaux.

Pour l'instant, Maxime DUBUIS intervient 8h par quinzaine, le jeudi et Ursulla JUNG intervient 2,5 h à 3h par semaine. Le coût horaire est de 21,50 € de l'heure et 0,55 € du km, uniquement pour Maxime DUBUIS. Ces 2 personnes donnent satisfaction et il serait souhaitable de poursuivre sur ce schéma. Madame le Maire propose une réflexion sur l'évolution de leurs quotités horaires à partir de janvier 2025.

Après échange avec les conseillers, il est convenu de continuer à employer ces 2 personnes via l'association Dynamique Emploi Services et de ne pas modifier leurs quotités horaires jusqu'à la fin de l'année 2024. Il est envisagé d'augmenter leurs temps de travail et d'en rediscuter en début d'année 2025 afin de pouvoir budgétiser le surcoût en charges de personnel.

### 4. Recrutement de la nouvelle secrétaire générale de mairie

Maryam MAHMOUDI a terminé sa mission à Peumerit-Quintin, jeudi 7 novembre 2024. Nous accueillons Carole OLLIVRIN pour une mission de 2,5 semaines. Nous avons accepté la candidature de Mme Gaëlle LAURENÇON qui deviendra la secrétaire générale de mairie de Peumerit-Quintin et de Trémargat à compter du 2 décembre 2024 pour une période probatoire de 6 mois, à l'issue de laquelle, d'un commun accord, elle sera titularisée.

### 5. Devis ADAC pour la rénovation des logements communaux

Madame la Maire a rencontré Mr BELLY Vincent de l'ADAC pour une aide à l'étude de 3 logements communaux. (Annexe n°2).

Le devis s'élève à 1170 € HT soit 1404 € TTC. Une réflexion doit se porter sur le choix des logements à rénover et sur leur nombre.

Les conseillers font le constat que ces logements sont énergivores et qu'ils ne seront bientôt plus louables du fait de leurs DPE défavorables. Il est donc nécessaire d'effectuer des travaux afin d'améliorer leur isolation et de modifier les moyens de chauffage. Une réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques est évoquée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le devis proposé par l'ADAC en date du 11 octobre 2024 pour un montant de 1 404 € TTC ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer ce devis.

## 6. Travaux d'entretien de l'assainissement communal

Dans le cadre de la rénovation future des logements, Madame la Maire a demandé un avis sur l'état de l'assainissement des bâtiments communaux.

1 – L'assainissement de la Mairie et des 3 logements est constitué de 2 fosses et de tuyaux d'épandage. L'entretien de ces fosses est à la charge de la commune et doit être annuel. Il consiste au nettoyage de la pouzzolane. L'entretien d'une des deux fosses a été exécuté par le SPANC. La 2<sup>ème</sup> fosse demande notre intervention.

2 – L'épandage de la salle polyvalente, des logements et de la propriété de Mr Le Magourou consiste en une fosse que nous devons entretenir avant une nouvelle visite du SPANC.

Madame la Maire propose de réunir une petite équipe pour ces travaux.

Après échange avec les conseillers, la vidange des fosses devra être programmée et le nettoyage de la 2<sup>ème</sup> pouzzolane sera faite en début d'année. Une date sera posée ultérieurement.

## 7. Questions diverses

### 7.1 Travaux de Pampanay

La vitre est commandée et sera posée dès réception. Concernant la porte de secours qui est très difficile à ouvrir, il semblerait qu'il faille la changer plutôt que de la réparer car le problème est récurrent. Un devis va être demandé.

### 7.2 Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation sur la D123 du 15/11/2024

La circulation sera interrompue le 9 décembre 2024 de 8h30 à 17h30 au niveau du lieudit Le Loch et une déviation sera mise en place. Enedis va effectuer des travaux sur le réseau électrique.

### 7.3 Rendez-vous avec l'Agence Technique Départementale concernant le virage au niveau du lieudit Colet Even Braz

Un rendez-vous a été demandé à l'ATD pour mettre en œuvre des équipements de sécurité au niveau du virage. Plusieurs dates ont été proposées.

Michel Connan, Jean Le Magourou et Erwoann Becel se sont positionnés sur un rendez-vous le 26 novembre 2024 à 9h.

### 7.4 Point sur la fibre

Le déploiement de la fibre se termine sur la commune. Un technicien de la société Orange doit intervenir à la mairie le 22 novembre 2024.

### 7.5 Date de la cérémonie des vœux du Maire – Choix du traiteur

La cérémonie des vœux du Maire est fixée au 24 janvier 2025. Le choix du traiteur se fera après réception de 3 devis de traiteurs.

## 7.6 Date du prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 10 décembre 2024 à 20h.

---

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Madame la Maire lève la séance à 21h45.

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Jean LE MAGOUROU,  
1<sup>er</sup> Adjoint



La présidente de séance,  
Madame Marie-Hélène BERNARD  
Maire



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 022-212201693-20250116-2025\_01\_01-DE

